

La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes est consultable :

1) sur le site Internet suivant :

<http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr>

rubrique : Collectivité

onglet : Documents d'Urbanisme

2) en Préfecture des Alpes Maritimes aux heures habituelles d'ouverture.